

**DECRET N° 2001-153 DU 26 AVRIL 2001**

Portant reconnaissance d'utilité publique du Haut  
Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association et son Décret d'extension du 13 mars 1946 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 99-515 du 02 novembre 1999 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Sur** proposition du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Le** conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 janvier 2001 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE) organe autonome, apolitique et laïc, déclaré au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale (MISAT) sous le n° 2000/399/MISAT/DC/SG/DAI/SAAP-ASSOC du 06/11/2000 et dont la mission est de :

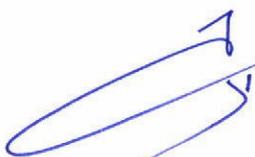
- participer au développement du Bénin ;
- donner son avis et de formuler des recommandations dans le cadre de l'élaboration et de la mise en application de la politique du Bénin en matière de protection, de gestion et de promotion des Béninois vivant à l'Extérieur ;

est déclaré d'utilité publique.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Administration  
Territoriale,



**Daniel T A W E M A.-**

Le Ministre chargé des Relations  
avec les Institutions, la Société  
Civile et les Béninois de  
l'Extérieur,



**Adékpédjou S. AKINDES.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4  
MCRI-SCBE 4 MISAT 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-DCF-  
DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-  
CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-